

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *Du 30 janvier 2014*

### **Débat d'Orientation Budgétaire 2014.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Conseil Municipal de discuter les orientations budgétaires envisagées pour l'élaboration du budget primitif.

Après avoir fait le bilan de l'année 2013, Jean-Yves VAUCELLE, adjoint au Maire, a présenté les perspectives pour l'année 2014 :

La commune s'orientera vers une gestion encore plus rigoureuse des dépenses du fait, de la hausse générale des coûts, de la diminution des dotations de l'état, de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, de l'augmentation de la TVA non récupérable sur le fonctionnement et de la mise en service de la maison de l'enfance.

Deux études importantes sont lancées. L'une porte sur le groupe scolaire Pauline Kergomard en manque de locaux et l'autre concerne les équipements sportifs et intègre une importante mise à niveau et une réorganisation du complexe Louis Ballard. En 2014 la commune poursuivra également la mise aux normes de l'accès aux bâtiments communaux, la réalisation à Pen ar c'hoat d'un second lotissement communal, elle rétrocèdera un bien communal à un opérateur social, apportera un soutien à l'animation de la commune et au développement du lien social et améliorera l'aide aux familles par l'intermédiaire du CCAS.

### **Revalorisation pour le forfait repas de l'école Sainte Thérèse 2013 - 2014.**

La convention de partenariat avec l'école Saint Thérèse, validée lors du Conseil Municipal en date du 15 mars 2012, définit les conditions de financement dans lesquelles la ville apporte son soutien financier à l'école Sainte Thérèse.

Dans ce cadre la commune s'est engagée à participer au financement du service de restauration scolaire de l'école Sainte Thérèse en signant la convention triennale et à revaloriser le montant forfaitaire chaque année.

Il a été proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une revalorisation du forfait repas pour l'année scolaire 2013-2014 à 1.30€ par repas par élève.

*Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 contre, a validé le montant de 1.30 € par repas par élève pour l'année scolaire 2013/2014.*

### **Association FNACA – demande de subvention exceptionnelle.**

La FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), comité de Guilers, sollicite une subvention exceptionnelle de 1323.50€ pour l'achat d'un nouveau drapeau compte tenu du mauvais état de l'actuel qui date de 30 ans.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention de 1 323.50€ pour l'achat d'un drapeau.*

### **Subvention à l'association Handi Brest.**

L'association handibrest développe avec la ville de Guilers un partenariat qui s'est traduit en 2013 par la mise en place d'un projet en lien avec le handicap. Ce projet s'est concrétisé le 8 juin dernier par un rassemblement, à la salle Kerdrel, autour des disciplines du handisport.

Il a été proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de ce partenariat organisé sur le territoire communal, d'apporter un soutien à l'association « HandiBrest » de 200 €.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé la subvention proposée à l'association Handibrest.*

### **Dénomination de rues au lieu-dit Kerebars.**

Le secteur de Kérébars comporte actuellement différentes dénominations peu lisibles pour les visiteurs et particulièrement les services de secours. Pour améliorer la signalétique, il a été proposé au Conseil Municipal de valider la dénomination de deux voies au lieu-dit Kérébars, à savoir rue Kerebars Izella et rue Kerebars Huella.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la dénomination de ces deux voies.*

### **Information au conseil municipal relative au droit de préemption urbain.**

*Le Conseil Municipal a été informé* du contenu d'une délibération prise en séance du conseil de communauté le 20 janvier dernier à Bmo qui comporte des dispositions importantes pour l'évolution urbaine de la commune de Guilers. Elle concerne l'application du droit de préemption urbain à toutes les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme "facteur 4" et la reconduction de quatre secteurs de droit de préemption urbain renforcé sur les communes de Brest et du centre bourg de Guilers.